

NOTE DE REGLEMENT N° 2012-14/DNF
Annule et remplace la note N°2012-06/DNF

**Mesures transitoires relatives à la délivrance des Certificats professionnels et du titre RNCP
Analyste programmeur en informatique**
(applicables à la rentrée 2012)

Mesures Transitoires CP 09

1/ Elèves ayant validé deux unités d'enseignement de l'ancien cursus

Ils peuvent achever le certificat sur l'ancien cursus, ce, dans la limite de deux années, à compter de la rentrée 2012-2013.

Les élèves doivent alors valider les UE NFA053, NFA054, NFA057, NFA084 (à la place de NFA056), NFA080, NFA081, NFA082 et l'UA d'expérience professionnelle de l'ancien cursus à 42 crédits.

2/ Elèves n'ayant pas validé deux unités d'enseignement de l'ancien cursus

Ils basculent sur le nouveau cursus, à compter de la rentrée 2012-2013.

L'élève valide l'UE NFA016 à la place de l'UE NFA053 si l'UE NFA053 n'est pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA017 à la place de l'UE NFA054 si l'UE NFA054 pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA008 à la place de l'UE NFA057 si l'UE NFA057 pas encore validée.

L'élève valide les UE NFA031, NFA021 et NFA083 si les trois UE NFA080, NFA81 et NFA082 ne sont pas encore validées.

L'élève valide les UE NFA031 et NFA021 si deux UE parmi NFA080, NFA81 et NFA082 ne sont pas encore validées.

L'élève valide l'UE NFA021 si une UE parmi NFA080, NFA81 et NFA082 n'est pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA084 à la place de l'UE NFA056 si l'UE NFA056 n'est pas encore validée.

Ancien Cursus → nouveau cursus
Si NFA053 non validée → NFA016
Si NFA054 non validée → NFA017
Si NFA057 non validée → NFA008
NFA056 → NFA084
NFA080, NFA081, NFA082 → NFA083, NFA031, NFA021
Si une des trois non validée alors NFA021 doit être validée
Si deux des trois non validées alors NFA021 et NFA031 doivent être validées

3/ Liaison avec les autres certifications du département informatique

Nouveau CP09 vers autres certifications

- Les UE acquises dans le nouveau cursus du CP09, sans validation du CP09 ; c'est à dire avec une note supérieure ou égale à 10, sont acquises pour les autres formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique, DIE20 et CPN02.
- Lorsque la totalité du nouveau cursus du CP09, stage ou rapport d'activité compris, est acquis, les unités qui le composent sont acquises dans les formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité et DUT informatique, DIE20 et CPN02.

Ancien CP09 vers autres certifications

- Lorsque la totalité de l'ancien cursus du CP09, stage ou rapport compris, est validé, les UE NFA016, NFA017, NFA018, NFA021 et NFA009 sont acquises dans les autres formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique et CPN02.
- Lorsque la totalité de l'ancien cursus du CP09, stage ou rapport compris, est validé, les UE NFA016, NFA017, NFA018, NFA021, NFA084, NFA083 sont acquises dans le titre DIE20.
- Les élèves engagés dans l'ancien cursus à la rentrée 2012 ayant validé au moins deux unités d'enseignements de l'ancien cursus (cas 1), stage ou rapport compris, **mais basculant sur le nouveau cursus pour achever leur CP09**, acquièrent les UE NFA016, NFA017, NFA018, NFA021 et NFA009 dans les autres formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique et CPN02, également les unités NFA031 et NFA008 si ils les ont acquis dans le cadre du CP.
- Les élèves engagés dans l'ancien cursus à la rentrée 2012 ayant validé au moins deux unités d'enseignements de l'ancien cursus (cas 1), stage ou rapport compris, **mais basculant sur le nouveau cursus pour achever leur CP09**, acquièrent les UE NFA016, NFA017, NFA018, NFA021, NFA084, NFA083 dans le titre DIE20, également les unités NFA031 et NFA008 si ils les ont acquis dans le cadre du CP.

Mesures Transitoires CP 16

1/ Elèves ayant validé deux unités d'enseignement de l'ancien cursus

Ils peuvent achever sur l'ancien cursus, ce dans la limite de deux années, à compter de la rentrée 2012-2013.

Les élèves doivent alors valider les UE NFA001, NFA002, NFA005, NFA006, NFA008, NFA059 et l'UA d'expérience pro de l'ancien cursus à 38 crédits. Cependant, même dans ce cas :

L'élève valide l'UE NFA031 à la place de l'UE NFA001 si l'UE NFA001 n'est pas encore validée ;

L'élève valide l'UE NFA032 à la place de l'UE NFA002 si l'UE NFA002 n'est pas encore validée

L'élève valide l'UE NFA035 à la place de l'UE NFA005 si l'UE NFA005 n'est pas encore validée

L'élève valide l'UE NFA007 à la place de l'UE NFA006 si l'UE NFA006 n'est pas encore validée

L'élève valide l'UE NFA019 à la place de l'UE NFA059 si l'UE NFA059 n'est pas encore validée

(pour résumer NFA016 n'est pas exigée).

2/ Elèves n'ayant pas validé deux unités d'enseignement de l'ancien cursus

Ils basculent sur le nouveau cursus, à compter de la rentrée 2012-2013.

L'élève valide l'UE NFA031 à la place de l'UE NFA001 si l'UE NFA001 n'est pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA032 à la place de l'UE NFA002 si l'UE NFA002 pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA035 à la place de l'UE NFA005 si NFA005 n'est pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA007 à la place de l'UE NFA006 si l'UE NFA006 n'est pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA019 à la place de l'UE NFA059 si l'UE NFA059 n'est pas encore validée.

L'élève valide l'UE NFA016.

L'élève valide l'UE NFA008.

Ancien Cursus nouveau cursus

NFA001 NFA031

NFA002 NFA032

NFA005 NFA035

NFA006 NFA007

NFA008 NFA008

NFA059 NFA019

NFA016

3/ Liaison avec les autres certifications du département informatique

- Les UES acquises dans le CP16 ancien et nouveau cursus (sans validation du CP) c'est à dire avec une note supérieure ou égale à 10 sont acquises pour les autres formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique, DIE20 et CPN02.
- Lorsque le CP16 est validé, stage ou rapport d'activité compris, les unités qui le composent sont acquises dans les formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique, DIE20 et CPN02. L'unité NFA059 de l'ancien cursus donne NFA019 dans toutes les autres certifications niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique, DIE20 et CPN02

Mesures Transitoires CP 48

NFA031 est équivalente à NFA001 dans l'ancien cursus.
NFA025 est équivalente à NFA023 dans l'ancien cursus.

Liaison avec les autres certifications du département informatique

- Les UES acquises dans le CP48 (sans validation du CP) c'est à dire avec une note supérieure ou égale à 10 sont acquises pour les autres formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique, DIE20 et CPN02.
- Lorsque le CP48 est validé, stage ou rapport d'activité compris, les unités qui le composent sont acquises dans les formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique, DIE20 et CPN02.

Mesures Transitoires CP04

- Le certificat professionnel CP04 dispense des unités d'enseignement suivantes : **NFA004, NFA016, NFA009 et NFA003** dans les formations, niveaux L1 et L2 de la licence informatique, autres Certificats professionnels de la spécialité, DUT informatique, DIE20 et CPN02.

Mesures Transitoires CPN02

Les élèves engagés dans le titre, ayant validé au moins deux unités du titre, doivent achever le cursus dans l'ancien format pour bénéficier du titre RNCP.

Mesures Transitoires DIE20

Les élèves n'ayant pas validé 2 Unités d'enseignements du titre CPN02 ou ceux qui souhaitent poursuivre vers DIE20 bénéficient des correspondances et équivalences suivantes :

Les unités NFA031, NFA032, et NFA035 valent respectivement pour NFA001, NFA002 et NFA005

- **Cursus CPN02 analyste programmeur option SI vers cursus DIE20 analyste programmeur Parcours Programmation Java**

Un élève ayant validé l'UE MVA004 est dispensée de l'UE NFA036.

Un élève ayant validé l'UE NFA003 est dispensée de l'UE NFA016.

- **Cursus CPN02 analyste programmeur option web vers cursus DIE20 analyste programmeur Parcours Programmation Web**

Un élève ayant validé l'UE MVA004 est dispensée de l'UE NFA036.

Un élève ayant validé l'UE NFA003 est dispensée de l'UE NFA083.

Un élève ayant validé l'UE NFA007 est dispensée de l'UE NFA084.

- **Cursus CPN02 analyste programmeur vers cursus DIE20 analyste programmeur Parcours Programmation Mobile**

Un élève ayant validé l'UE MVA004 est dispensée de l'UE NFA036.

Un élève ayant validé l'UE NFA007 est dispensée de l'UE NFA016.

Les élèves ayant obtenu le Bulat niveau 1 (avant le 30 septembre 2012) sont dispensés de la valeur d'Anglais au choix.

Les élèves n'ayant pas validé un CP bénéficient du même système de compensation que celui appliqué à la délivrance des CP mais **limité** aux seules UE des CP qui entrent dans la composition du DIE20 d'Analyste programmeur (moyenne générale de 10 pour l'ensemble des UE sans note inférieure à 8).

Fait à Paris, le 10 juillet 2012



Le Directeur national des formations

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Gentile".

Professeur Dominique GENTILE